

AVISU CESEC 2022-09¹
AVIS CESEC 2022-09

Relatif au
Rilativu à u

Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2021

Raportu 2021 in fattu di parità trà donne è omi

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 mars 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes 2021** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 14 di marzu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu 2021 in fattu di parità trà donne è omi;

Après avoir **entendu**, Madame Lauda SBRAGGIA-GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale ;

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission « éducation, formation, jeunesse » ;

¹Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 44

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 43

À nant'à u raportu di François CASABIANCA per a cummissione educazione, furmazione, giuventù »

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 29 mars 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 29 di marzu di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Depuis la loi du 04 août 2014, les collectivités ont l'obligation de mettre en œuvre une politique globale en faveur de l'égalité femmes / hommes, tant au sein de leurs services que sur le territoire. Cette dernière doit faire l'objet d'un rapport annuel présenté devant l'assemblée délibérante.

La Collectivité de Corse s'est engagée sur cette voie par le biais de 2 plans d'actions pluriannuels (2021 – 2023) qui déclinent, autour d'axes stratégiques, plus de 80 propositions à mettre en œuvre. Ces plans d'actions ont été adoptés par l'Assemblée de Corse en février 2021 et ont fait l'objet d'un avis favorable du CESECC (Avis N°2021-07).

Le rapport dont il est question dans cet avis, dresse, au titre de la 2ème année de réalisation des plans d'actions, un état des lieux de l'égalité professionnelle au sein des services de la Collectivité de Corse et présente le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique publique menée en faveur de l'égalité femmes / hommes.

Le **CESECC salue** la prise de conscience et le travail volontariste mené sur cette question par la Collectivité de Corse, tant au niveau de ses services que des politiques publiques.

En ce qui concerne la méthode, le **CESECC apprécie** le souci de transversalité entre services ainsi que la volonté de partenariats avec le secteur public comme avec le secteur privé.

Le **CESECC note** que la maternité peut représenter une entrave à l'évolution de la carrière des femmes. **Il estime** qu'il serait opportun de prendre cet élément en compte afin de les aider à trouver un compromis par la mise en place de dispositifs adéquats.

Le **CESECC remarque** que, bien que la situation évolue, il demeure des freins. **Il considère** qu'il est important de les identifier clairement et de s'interroger sur leur spécificité de manière à les prendre en considération au moment de l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'égalité femmes / hommes.

Le **CESECC constate et déplore** la fragilisation, dans de nombreux pays, des droits acquis. **Il souhaite** qu'une attention particulière soit portée sur ce phénomène.

Le **CESECC apprécie** le travail fait pour l'organisation des rencontres à l'instar de celle qui est prévue dans l'Alta Rocca. Il encourage la Collectivité de Corse à développer cette action comme il est prévu de le faire.

Dans le même esprit, le **CESECC incite** la Collectivité de Corse à proposer des formations à destination d'un public de femmes en situation difficile afin de favoriser leur intégration dans la société par le travail (emploi ou création d'entreprise) et la restauration du lien social.

Le **CESECC souhaite** rappeler qu'en Corse, 34 % des femmes sont chefs d'entreprise, soit 4 % de plus que sur le continent.

Le **CESECC déplore** que la question des disparités salariales et celle du temps partiel imposé ne soient toujours pas réglées aujourd'hui. Il propose de mettre en place des mesures plus coercitives.

Le **CESECC s'inquiète** de la situation des femmes en position de difficulté familiale et de précarité. Il demande qu'il puisse y avoir, dans le parc des logements sociaux, des appartements réservés aux familles monoparentales.

Le **CESECC relève** avec satisfaction l'implication des jeunes filles dans les mouvements citoyens lycéens et étudiants. Cependant, il constate qu'elles sont moins nombreuses à s'investir ensuite dans des mandats publics. A cet égard, il recommande de développer l'apprentissage de la citoyenneté au cours de la scolarité

Le **CESECC préconise** le développement de l'esprit critique dès la scolarité tant chez les filles que chez les garçons afin de résorber les différences et que chacun trouve une juste place. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité d'une éducation à la pratique des réseaux sociaux.

Le CESECC prend acte de ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI